

Mémento ministériel sur les Risques Psychosociaux

Ce document sera adressé aux recteurs et Dasen. Il est composé de fiches thématiques et d'une partie intitulée « retour d'expérience ».

La FNEC est intervenue une nouvelle fois pour indiquer que ce document fait l'impasse sur les éléments générateurs des RPS (les réformes en cours) et sur la responsabilité particulière de la Ministre qui les met en œuvre.

Nous avons rappelé qu'en matière de prévention des risques professionnels il convient de considérer en premier lieu la prévention primaire (les éléments générateurs à savoir la politique d'austérité, la limitation des dépenses publiques, l'austérité salariale, la loi de refondation, les modifications des obligations de services, les suppressions de postes.

Les premières fiches se contentent de rappeler comment sont définis les RPS. La FNEC FP FO constate que les réformes menées correspondent point par point aux descriptions et aux définitions données par les premières fiches.

La prévention primaire est inexistante et le Ministère envoie aux éche-

La FNEC FP FO a également dénoncé la tentation de certaines fiches à vouloir dicter aux représentants syndicaux, en particulier dans les CHSCT, ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent se comporter.

Enfin sur les retours d'expériences des académies, la FNEC FP FO a indiqué son désaccord avec les « modèles présentés ».

Quand un GT du CHSCT est réuni pour réaliser les missions des médecins de prévention, la FNEC FO est en désaccord. Tout comme le tutorat volon-

lons inférieurs le soin de traiter les dégâts provoqués en amont par la politique ministérielle, au mieux de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, au pire des mesures curatives.

La FNEC FP FO a rappelé l'obligation du DUERP dont le responsable est l'employeur (Recteur ou Dasen).

taire de jeunes collègues sans aucune rémunération, ou encore les protocoles contraignants de visites du CHSCT, ou pour finir les fiches qui mettent en œuvre des actions qui accèdent l'idée que si les personnels sont en difficulté en raison de l'insubordination d'élèves ou de parents ce serait par insuffisance professionnelle, ce qui nécessiterait de les former.

Il n'y a pas eu de vote sur ce document.

D'autres fiches sont des rappels de législations importantes dont le droit de retrait, les enquêtes sur les accidents du travail, la protection fonctionnelle, les accidents du travail.

Pour FO, la meilleure manière de lutter contre les RPS c'est de ne pas les provoquer !

